

Auch, le 5 février 2025

Monsieur Yannick NEUDER
Minstre chargé de la Santé et de l'Accès
aux soins
Ministère de la santé et de l'accès aux
soins
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP



**FRANCK
MONTAUGÉ**

SENATEUR DU
GERS

VICE-PRESIDENT
DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ECONOMIQUES

Monsieur le Ministre,

La démographie médicale dans le Gers mais également sur le bassin de vie d'Auch continue de se dégrader.

Entre 2010 et 2025, le nombre de médecins généralistes installés à Auch est passé de 28 à 13. Quatre d'entre eux devraient prendre prochainement leur retraite sans avoir trouvé de remplaçants. Parallèlement, le nombre de médecins spécialistes sur Auch n'a cessé de décroître (il n'y a par exemple plus de pédiatres, de gynécologues, de gastro-entérologues, d'urologues et le nombre de psychiatres est passé de 18 à 4 en quinze ans).

Le processus de désertification médicale en milieu rural n'est pas récent et il englobe désormais les territoires urbains et périurbains.

Face à cette situation critique, les pouvoirs publics doivent prendre les mesures qui s'imposent pour garantir à tous nos concitoyens, quels que soient leurs conditions sociales et leurs lieux de vie, le droit fondamental d'accéder aux soins de santé.

Faute de mise en place de ces mesures et afin de résoudre cette injustice territoriale, de nombreuses collectivités territoriales ont pris et prennent des initiatives pour répondre aux attentes légitimes des populations.

Au Sénat, il y a maintenant cinq ans, nous avons proposé un dispositif qui permettait d'affecter pour 6 mois de stage des internes en fin de cursus en zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Ce dispositif a été inscrit dans la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 (art. 2) relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

.../...

Depuis, aucun des gouvernements qui se sont succédé n'a publié le décret d'application organisant le déploiement d'étudiants en médecine dans les déserts médicaux.

Ces mesures permettraient pourtant de densifier l'offre de soins dans nos territoires en voie ou en situation de désertification médicale, de renforcer la formation des étudiants en médecine et leurs liens avec ces territoires d'accueil. Cela sans qu'ils ne soient obligés de s'y fixer.

Monsieur le ministre, j'ai bien conscience que cette problématique est extrêmement complexe, qu'elle est le fruit de décisions prises il y a plusieurs décennies et qu'elle ne peut se résoudre dans les plus brefs délais. Mais le temps passe et la prospective nous indique que les situations des territoires vie-santé s'aggravent plus souvent qu'elles ne s'améliorent.

Compte tenu de la gravité de la situation, il convient donc maintenant de prendre toutes les mesures nécessaires, à l'instar du dispositif que je viens d'évoquer, qui permettraient d'apporter des réponses concrètes aux Français qui n'ont plus ou n'auront plus demain de médecins traitants accessibles.

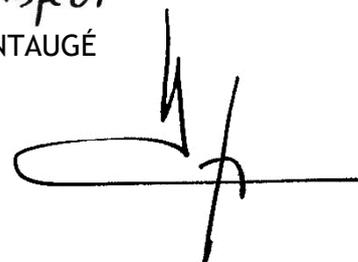
Aussi, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si vous comptez prendre le décret d'application de cette loi et m'informer des moyens que l'Etat envisage de mettre en œuvre pour pallier ce déficit de médecins, tout particulièrement dans le Gers et sur le bassin de vie-santé d'Auch.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Avec nos respects

Franck MONTAUGÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke that crosses it.